Image not found or type unknown

heures supplémentaires job saisonnier!!

Par **loupiozouzi**, le **26/08/2012** à **23:33**

Bonjour,

je suis nouvelle sur se site et j'aurais une question sur les heures supplémentaires:

Je travaille comme employée de collectivité dans une colonie de vacances. Travail 6 jours sur 7 pour un total de 35heures par semaine avec un jour de congé payé.

Je compte mes heures supplémentaires que lors des journée ou il y a le départ d'un groupe se qui représente 102heures de travail sur 11 jours pour juillet et août donc soit 37h50 d'heures supplémentaires.

Le problème étant que notre directeur du centre nous a confirmer 20 fois que les heures supplémentaires étaient payé mais aujourd'hui, il m'annonce qu'il rajouterai deux jours de travail soit 11h40 en plus sur notre fiche de salaire.

Ma question est: puis-je me retourner contre se centre de vacances qui veut pas payer mes heures supplémentaires?

Merci pour vos réponse

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **09:05**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de droit public ou privé car ma réponse ne vaut que dans ce dernier cadre...
Je présume que vous voulez parler d'un jour de repos hebdomadaire...
Les heures supplémentaires se calculent sur une semaine civile et s'il devait y avoir un repos compensateur de remplacement, cela ne pourrait être que majorations comprises et vous auriez dû être prévenue préalable de l'existence d'un accord collectif le permettant et/ou de la décision de l'employeur...
J'ajoute que cela ne peut pas conduire à reporter le terme du CDD...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés